

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 17 Mars 1831.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

## DONS PATRIOTIQUES.

1. Une souscription ayant été ouverte à titre de dons patriotiques, pour faciliter l'habillement et l'équipement des soldats appelés à former les deux contingens, non-seulement des listes ont été déposées dans les cercles de cette ville, mais sur le désir qui a été exprimé, on en fait circuler pour recueillir les souscriptions. Cependant comme il pourrait arriver qu'elles ne fussent pas suffisamment répandues, les personnes à qui elles n'auraient pas été présentées, et qui désireraient contribuer à cette œuvre de bienfaisance et de patriotisme, due exclusivement aux sentimens de ceux qui y prennent part, sont priées d'adresser leur offrande à M. Ant. Fornachon, chargé de recevoir les versements, qui n'aura point lieu que successivement au fur et à mesure des besoins et des appels qui seront faits.

## ARTICLES OFFICIELS.

2. Ensuite d'une direction de l'honorable Cour de Justice de la Brévine, le public est informé que les Sieurs David-Louis Matthey-Doret, justicier de dite Brévine, et Balthard-Louis Huguenin, premier sautier du dit lieu, ont été établis, le premier, curateur d'Abram-Louis Sandoz-Othenin, de la Brévine, domicilié au dit lieu, et le second, curateur de Marianne née Montandon-Calonge, femme du dit Sandoz-Othenin; en sorte que personne ne peut valablement contracter et en manière quelconque avec les dits mariés Sandoz-Othenin, sans la participation de leurs dits curateurs. Et afin que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, le présent avis sera inséré trois fois dans la feuille d'avis de Neuchâtel. Donné au greffe de la Brévine, le 4 Mars 1831.

Par ordonnance, J.-F. HUGUENIN, greffier.

3. Le Conseil d'Etat, par son mandement en date du 28 Février 1831, ayant accordé le décret des biens et dettes de Pierre, fils de feu Jean-Jaques Rosselet-Dadet, tisserand, du Grand-Bayard; M. Fatton, lieutenant civil, fonctionnant en l'absence de M. le maire des Verrières, a fixé la journée des inscriptions dudit décret au Mardi 12 Avril prochain. En conséquence, tous les créanciers dudit Pierre Rosselet-Dadet, tisserand, sont assignés et avertis de se rencontrer par-devant le Juge du décret, qui siégera le dit jour 12 Avril, dans la salle des séances de la Cour de Justice des Verrières, en la maison-de-ville dudit lieu, afin d'y présenter et faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués, sous peine de forclusion. Donné par ordonnance, au greffe des Verrières, le 9 Mars 1831. C.-H. PERROUD, greffier.

4. Le Gouvernement de Neuchâtel ayant ordonné la liquidation sommaire et juridique de la chétive succession de feu le Sieur Jaques-Charles Nicolet, du Landeron; noble et prudent Armand-Frédéric de Perregaux, commandant et châtelain du dit lieu, en aurait fixé la tenue au Mercredi 6 Avril prochain. En conséquence, tous les créanciers dudit Sieur Nicolet ou prétendants avoir droit sur icelle, sont invités à se présenter le dit jour à l'hôtel-de-ville du Landeron, à 9 heures du matin, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, sous peine de forclusion. Donné au greffe du Landeron, le 12 Mars 1831. Ch<sup>s</sup> QUELLET, greffier.

5. Le public est informé qu'en vertu d'un arrêté du Gouvernement et des préalables d'usage, Jean-Louis Moulin, domicilié à Serrières, agissant en sa qualité de tuteur juridiquement établi à Jean-Frédéric et Marie-Louise Voltz, enfans en bas âge de Frédéric-Jacob Voltz, communier de la Coudre, actuellement au service dans un régiment Suisse à Naples, et de sa femme Susanne-Marie née Moulin, se présentera en Justice de Cortaillod, assemblée dans la maison-commune du dit lieu, le Mardi 12 Avril prochain, à dix heures du matin, pour y postuler au nom de ses pupilles une renonciation formelle et juridique aux biens et aux dettes présents et futurs de leurs père et mère sus-nommés. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir des moyens à opposer à cette demande en renonciation, sont péremptoirement cités à se présenter en dite Cour de Justice de Cortaillod, le jour sus-indiqué, pour y faire valoir leurs droits et prétentions, sous peine de forclusion. Donné le 1<sup>er</sup> Mars 1831.

Greffe de Cortaillod.

6. On informe le public, qu'ensuite des préliminaires d'usage, et en vertu des pouvoirs dont il est chargé, M. Jeanrenaud, avocat à Neuchâtel, agissant au nom de Dame Caroline née Brandt, femme de M. Henri Amiel, négociant de Genève, se présentera par-devant l'honorable Cour de Justice de la Côte, qui sera assemblée à Auvernier dans la maison de Commune, le Samedi 16 Avril prochain, à 9 heures du matin, pour postuler au nom de la dite Dame Caroline Amiel née Brandt, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de sa mère Marianne née Zimmermann, veuve du Sieur Frédéric Brandt, du Locle, domiciliée à Auvernier. En conséquence, tous ceux qui croiront pouvoir opposer à cette renonciation, sont péremptoirement cités à se présenter en dite Justice, le jour sus-indiqué, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné à Cormondrèche, le 26 Février 1831.

Greffe de la Côte.

7. La discussion des biens et dettes de Jacob et Julien Roulet, père et fils, de la Sagne, domiciliés au Locle, étant accordée par la Seigneurie; la journée pour sa tenue a été fixée au Mardi 29 Mars 1831, jour auquel tous les créanciers des dits Roulet père et fils sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans la salle d'audience de la maison-de-ville du dit lieu, dès les neuf heures du matin, par-devant le Juge, pour y faire valoir leurs droits et prétentions sur la masse, sous peine d'en être forclos.

Greffe du Locle.

8. Le Gouvernement ayant accordé la discussion des biens et dettes de Philippe-Henri Matthey-Doret, et de sa femme née Peytieu, du Locle, y demeurant; M. Nicolet, maire du Locle, a fixé journée pour sa tenue au Jeudi 24 Mars 1831. En conséquence, tous les créanciers des dits mariés Matthey-Doret sont péremptoirement assignés à se présenter le dit jour dès les 9 heures du matin, dans la salle d'audience de la maison-de-ville, pour y faire valoir par-devant le Juge, leurs droits et prétentions sur la masse, sous peine d'encourir forclusion.

Greffe du Locle.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

9. Les ressortissans de cette ville et banlieue, qui ont logé des militaires du bataillon Neuchâtelois à son retour du camp de Bière, sont informés que le Magistrat a reçu pour ces logemens une indemnité de 15 creutzers par homme, qui sera payée contre les billets de logement, à l'hôtel-de-ville, au bureau de la Commission de police, Vendredi prochain 18 du courant, dès 9 heures à midi. Après le dit jour ceux qui n'auront pas réclamé seront censés en avoir fait l'abandon à la caisse des pauvres. Donné à l'hôtel-de-ville, le 12 Mars 1831.

10. Le logement de Pierrabot-dessus sera amodié pour cette année, dans l'assemblée du Magistrat, Mardi 22 du courant, à dix heures du matin. Donné à l'hôtel-de-ville, le 15 Mars 1831. Par ord. L'adjoint du secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

11. L'hoirie de feu M. Abram Fasnacht, vivant négociant en vins et Syndic de Montilier, près Morat, exposera en mises publiques: 1° Un beau bâtiment construit à neuf, à Montilier, sur la grande route du bas, le long du lac de Morat, consistant en galetas et étage vastes, en une grande cave meublée de vases pouvant contenir environ 500 saums soit 125 chars. Sa position et l'état de sa construction permettent d'y exploiter un commerce de vin avec facilité et avantage. 2° Un autre bâtiment tout près de là, solidement construit, appelé Magasin, qui réunit tout ce qu'un négociant peut désirer pour exploiter un commerce quelconque; il consiste en 12 chambres boisées, 3 cuisines, une buanderie, deux grandes caves, pressoirs, distillerie, brasserie où il y a six chaudières avec pompe à eau, chambre à vinaigre à côté du comptoir; item grange, écurie, remises, cour, jardin et autres aisances; le tout entouré de murs solides. Les ustensiles nécessaires qui s'y trouvent, seront vendus avec ou sans les bâtimens, au choix des amateurs. 3° Un jardin entre les deux bâtimens, d'environ deux bichets, garni d'espaliers, le tout en plein rapport. 4° Une pièce de terre, au Marcou, à Montilier, d'environ six bichets. 5° Un verger à la Fon-

tannaz, près Montilier, d'environ sept bichets. 6° Une pièce de champ, à la fin de la Maladière, d'environ huit bichets. 7° Une petite pièce de champ à la même fin, d'environ un biche. 8° Un champ, lieu dit au Champ-pacot, au-dessus de la Combette, d'environ deux poses. On pourra s'adresser à M. Fasnacht, médecin, à Montilier, pour voir les bâtimens, leurs établissemens et les pièces de biens-fonds, ainsi que pour connaître les conditions de mise. Il y aura triple mise, en évitation du retrait lignager; elle aura lieu les Jedis 24 et 31 Mars et le 7 Avril 1831, chaque fois à la maison sus-indiquée sous le n° 2, à commencer à 1 heure après midi. L'échute, si les prix de mise sont acceptables, ne sera donnée qu'à la troisième mise. Donné à Morat le 3 Mars 1831.

MOTTET, notaire.

## A VENDRE.

12. On peut se procurer, dès ce jour, chez le Sieur Quinche, sautier, à l'hôtel-de-ville, les trois premières feuilles du NEUCHATELOIS, publiées par le soussigné, et cela au simple prix d'impression. Il en sera de même des feuilles suivantes, au fur et à mesure qu'elles paraîtront. G.-F. GALLOT.

13. La Palestine, Esquisse historique, géographique et statistique, avec une carte de la Terre-Sainte, un plan de Jérusalem et une vue du St. Sépulcre, 1 volume grand in-8° de 170 pages, édition 1831; prix 26 batz de Suisse, plus un batz de port, se vend à Neuchâtel, chez François Perrochet, rue St. Maurice. Cet ouvrage se recommande par l'intérêt des matières qu'il traite, ainsi que par sa belle exécution typographique, à toutes les personnes qui désirent avoir une connaissance exacte de la Terre-Sainte. On le recommande surtout aux personnes qui ont fait l'acquisition de l'Histoire de l'ancien et nouveau Testament en 6 livraisons, car la description historique, géographique et statistique de la Palestine, est une suite nécessaire et rigoureuse de l'histoire du Testament. On trouve également chez François Perrochet, un dépôt de ce dernier ouvrage, dont l'utilité est attestée par une foule de souscriptions, et dont le prix est de 3 francs par livraison, soit 18 fr. de Suisse pour l'ouvrage complet orné de 120 gravures.

14. Un piano-forte à queue, d'une qualité supérieure, de la fabrique de Streicher-Stein à Vienne. L'instrument est comme neuf. S'adr. au magasin de M. F. Droze, près de l'hôtel-de-ville.

15. F. Perrochet, rue St. Maurice, vient de recevoir un dépôt de ritte grise fine et surfine, en belles qualités. Il a toujours un bel assortiment dans ses articles d'épicerie et de liquides.

16. Chez M. Ganeval, rue de l'Hôpital, une partie assez considérable de chapeaux légèrement tarés et non tarés, en fiorettis et venise, pour Dames, pour fillettes et pour enfans; les prix sont satisfaisans.

17. A St. Jean, près du Landeron, un noyer de 12 pieds de longueur et 2 1/2 pieds d'épaisseur, convenable pour un écrou; et environ 600 pieds de planches de noyer, de 2 1/2 à 3 pouces.

18. (Ou à louer.) Un bon clavecin déposé chez M. Breting, au bas du Locle.

19. Un piano à queue, en fort bon état. S'adr. au bureau d'avis.

20. Un vase à porter la cantine, tout neuf, avec sa courroie, qui devient inutile au propriétaire. S'adresser au bureau d'avis.

21. De l'orge propre pour semence. S'adr. à l'aubergiste des Loges.

22. Un joli char à l'allemande, neuf, avec son banc: le tout très-bien établi, et à un prix raisonnable. S'adr. à A.-L. Chevalier, à Colombier.

23. Une commode, quelques glaces, une table à manger, un piano, un fourneau portatif en caelles, et plusieurs autres articles trop longs à détailler, que l'on pourra voir dans la maison de Montmollin, sur la Place, le Jeudi 24 courant, de 9 heures du matin à midi. Plus, à prendre de suite, env. 25 bouteilles vin vieux.

24. Jeudi 24 Mars courant, près du Poids public, on vendra au plus offrant une bonne calèche à 6 places, provenant de collocations de Rod. Gaschen.

25. Quatorze mille chapons choisis, fendans verts et autres, à 4 batz le cent, pris à Riez, près Vevey. S'adr. au bureau d'avis.

26. Environ 1000 pieds fumier de vache. S'adr. à la Couronne de St. Blais.

28. Elise Schmidt, modiste, continue à vendre des chapeaux Venise jaunes, et des chapeaux de papier jaunes et blancs; des rubans et des couronnes, à des prix très-satisfaisants. Elle continue également à blanchir les chapeaux de paille, et espère mériter, par ses soins et par la modicité de ses prix, la continuation de la confiance dont elle a été honorée jusqu'à présent. Son domicile est maison de M. Wavre, rue du Temple-neuf.

29. Un tas de fumier de bêtes rouges et de mouton, d'environ 1400 pieds. S'adresser à David Monnier, à Dombresson. — Plus, un dit d'environ 1000 pieds. S'adr. à Florian Morthier, aubergiste, au dit lieu.

30. Un bon tas de fumier, de la hauteur de 6 et 7 pieds, contenant environ 1400 pieds. S'adr. au Sieur procureur Mellier, à Bevaix.

31. MM. les membres de la Société d'Agriculture qui ont souscrit pour des graines de trèfle, carottes et autres, sont prévenus qu'elles sont arrivées et pourront les faire retirer contre le montant chez M. Preud'homme-Favarger, dans son magasin près du Temple-neuf.

32. A un prix modique, 100 bouteilles. S'adr. à Borel-Amiet, qui vient de recevoir un assortiment de *roulières* (blaudes).

33. Chez MM. Borel frères, graine de trèfle, de luzerne et de chanvre nouvelles, à juste prix; plomb doux, première qualité, à deux batz la livre. Leur détail d'épicerie est toujours très-bien fourni en marchandises fraîches à des prix très-modiques. Ils vendront par panier de quelques bouteilles à-la-fois, des vins rouges et blanc de diverses années. Le dépôt de la verrerie de Semsales qu'ils tiennent spécialement, est fourni de bouteilles de très-bonne qualité.

34. Chez M. DuPasquier, à Vaudijon, des sarmens propres à planter, dits chapons, des meilleures espèces de fendant gris et fendant vert, ainsi que de raisin muscat.

35. M. Blanchoud, de Vevey, arrivera à Neuchâtel pendant la première quinzaine du mois courant, avec un chargement de poudrettes essentiellement destinées aux personnes qui lui ont fait des demandes. S'adr. à M. Preud'homme-Favarger pour d'ultérieures informations.

36. A Bôle, en tout ou en partie, un tas de regain bien conditionné, de 11 toises et 62 pieds. S'adr. au bureau d'avis.

37. Une vache de 6 à 7 ans, bonne laitière, qui a fait son veau en Décembre, et que l'on vend faute de place. S'adresser au bureau d'avis.

38. Un char tout neuf, avec un banc couvert et bien garni de beau drap gris, sabot à mécanique; il est verni vert et jaune, et n'a fait que deux petits voyages. S'adr. au bureau d'avis.

39. De l'orge de Chaumont pour semence, à 15 batz l'eminé. S'adresser à MM. Jeanjaquet frères.

40. A Montet en Vully, 6 bœufs fins gras. S'adr. pour les voir à M. Aug. Cornaz.

41. Chez Jean Lantheaume, jardinier, au faubourg, de beaux arbres fruitiers, tels que poiriers plein-vent, pommiers, pruniers et cerisiers, de même pour espalier et pyramides, pêchers et abricotiers, et tout ce qui concerne son état.

42. Chez le receveur Matthey, à Cornaux, un tas de fumier de bêtes à cornes, dont une partie conduites pour l'engrais, litière de paille, hauteur 8 pieds, sur 12 de long et 11 de large. Il cédera tout ou une partie à volonté, et rendra sur place si on le désire.

#### A LOUER.

43. Pour la St. Jean prochaine, un appartement très-propre et commode, composé de 3 chambres à fourneau et à cheminée, cuisine, chambre à serrer, galetas, bouteillier et caveau. S'adr. à Ch. Gerster, libraire.

44. Dès-à-présent, deux chambres à fourneau, très-propres, meublées ou non meublées, dans la maison de Ch. Gerster, libraire.

45. Pour la St. Jean, un logement composé de deux chambres à fourneau, cuisine, chambre à resserrer et galetas. S'adr. à H. Louis, Grand' rue.

46. De suite ou pour la St. Jean, une chambre meublée ou sans meubles. S'adr. à M<sup>me</sup> Hory.

47. Pour la St. Jean prochaine, le second étage de la maison du Sieur Depierre, rue du Temple-neuf; plus, une chambre meublée dans la dite maison.

48. Pour la St. Jean prochaine, ou plutôt si on le désire, le premier étage de la maison de M. le maître-bourgeois Steiner, rue des Moulins, consistant en 4 chambres qui ont des poêles, cuisine, caveau, chambre à resserrer et galetas. S'adresser au propriétaire.

49. A l'année ou pour la belle saison, et dans une position agréable au haut du village de Cormondrèche, un appartement propre et commode, composé de plusieurs pièces, que M. Henri De-Brod, du dit lieu, fera voir aux amateurs.

50. Pour la St. Jean, le premier étage de la maison de M. le docteur Touchon, près de la Croix-du-marché, occupé par M. Brandt. S'adresser au propriétaire.

51. Dès-à-présent, dans une jolie exposition au Tertre, d'où l'on a la vue du lac, un jardin et un petit verger garni d'arbres fruitiers, avec un cabinet à cheminée, cave et un bon puits. S'adr. à M. Bovet-Bonhôte, maison de M. le général de Sandol, aux Terreaux.

52. Un joli appartement composé de cinq pièces, avec cuisine, chambre à resserrer, galetas et caveau; plus, une chambre meublée. S'adr. directement à Ch<sup>s</sup> Favarger-Prince.

53. Chez M. Henri Borel, au Tertre, dès-à-présent, ou pour la St. Jean prochaine, un logement composé de 5 chambres, cuisine, cave et bûcher, avec ou sans jardin; de même que plusieurs chambres meublées.

54. Pour la St. Jean, une chambre à fourneau et cabinet, ayant vue sur la Place-d'armes, et portion de galetas. On donnerait la préférence à une personne seule. S'adresser à G. Wallingre, maison de l'ancienne poste.

55. Chez Schmid-Gorgerat, aux bains, deux chambres meublées, qui ont la belle vue de la promenade. Il donnera la pension, si cela convient.

56. De suite, deux vergers à Fahy; un appartement au 3<sup>me</sup> étage de la maison dite Breton, ruelle Breton, et une cave voûtée au centre de la ville. S'adresser à F.-E. Petitpierre, notaire.

57. Maison Silliman, près les Halles, au premier, une chambre ayant vue sur la Croix-du-marché, et un cabinet, meublés.

58. Dès-à-présent, avec la pension si on le désire, dans une maison située au centre de la ville, un grand salon avec fourneau et cheminée, bien meublé, et une petite chambre communiquant avec le salon; plusieurs autres chambres dans la même maison, toutes meublées. On offre aussi la table seulement, si on le désire. S'adr. à M<sup>me</sup> la veuve Perrochet, rue de l'Hôpital, n<sup>o</sup> 273.

59. Dès-à-présent, un jardin près de la promenade du Cret, garni de quelques arbres fruitiers, avec cabinet et un puits. S'adr. à M<sup>me</sup> Lèques, née Roulet, au faubourg.

60. Pour la St. Jean, le second étage de la maison Klingenstein, maître sellier, à l'angle des rues de St. Maurice et du Bassin, consistant en chambre à fourneau, cabinet, cuisine et dépendances. S'adr. au propriétaire.

61. Par mois ou pour toute la belle saison, en totalité ou par étage, et même par chambre ou appartement, près de Neuchâtel, l'hôtel dit du Faubourg, déjà avantageusement connu des étrangers qui l'ont fréquenté lorsqu'il était tenu en hôtel garni. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont composés chacun d'un grand salon, d'un petit salon et de quatre chambres, se chauffant toutes avec fourneau ou avec cheminée, et plusieurs avec les deux à-la-fois, et toutes avec parquets en chêne; et d'une cuisine commode et bien éclairée. — Le second étage consiste en un vaste espace au centre, servant de lieu de réunion pour les domestiques, et en trois chambres sur chaque côté, disposées comme chambres à coucher. — Ce bâtiment offre de plus toutes les aisances possibles: vastes galetas, fruitiers, garde-manger, caves, caveaux et pressoir; verger et jardin potager, garnis d'arbres fruitiers en plein-pent ou en espaliers; et bâtiment de lessiverie surmonté d'un appartement. — La vue dont on jouit de toutes les croisées, soit du lac et des alpes vers le midi, soit de la ville et de ses promenades vers l'occident, soit des campagnes sur les côtes nord et orient; sa situation agréable, à l'entrée de la ville, sur la route de Berne, et près des promenades, en font un séjour qui réunit aux agréments de la campagne tous ceux du séjour de la ville, sans en avoir néanmoins les inconvénients. — On informe d'ailleurs le public, que cette possession sera exposée en vente juridiquement et par voie d'enchère, dans le courant des mois de Juillet ou d'Août prochains. S'adresser à M. Fréd.-Et. Petitpierre, notaire, rue Fleury.

62. Un jardin avec un petit cabinet, au Tertre. S'adr. au bureau d'avis.

63. Au faubourg du Cret, un jardin avec deux cabinets, et ayant issue sur la route et la promenade. S'adr. à M. Chatelain-Petitpierre.

64. Pour la St. Jean, une grande chambre à cheminée et à fourneau, avec un cabinet. S'adr. au bureau de cette feuille.

65. Pour la St. Jean, près le Temple-neuf, un logement bien éclairé, composé de deux chambres chauffées par le même fourneau, de trois petits cabinets, et d'une grande cuisine avec portion de galetas. S'adr. au bureau de la loterie.

66. Pour la St. Jean prochaine, le second étage de la maison de M<sup>lle</sup> Bourgeois, rue du Coq-d'Inde. S'adr. à elle, chez M<sup>me</sup> la colonelle de Tribolet.

67. Pour la St. Jean prochaine, le premier étage de la maison de M<sup>me</sup> veuve Lorimier, au bas du Pont-neuf, consistant en une grande chambre et un cabinet avec un fourneau sur le devant, et une grande chambre sur le derrière, servant de réduit, cuisine et place pour le bois. S'adr. à elle-même ou à son fils.

68. Un piano-forte. S'adr. à M. Kilgenstein, organiste.

69. Pour la St. Jean, le 1<sup>er</sup> étage de la maison de M<sup>me</sup> Vaucher, rue St. Maurice, occupé par M. le pasteur Guillebert. S'adresser à M. Narbel, maison Vaucher-DuPasquier, rue de l'Hôpital.

70. Pour la St. Jean prochaine, le second étage de la maison à M<sup>me</sup> veuve Favre née Favarger, à la Grand' rue, consistant en cinq chambres, cuisine, chambre à resserrer, galetas et caveau. On fera les réparations nécessaires et satisfaisantes à la personne avec qui on traitera.

71. Une très-bonne ânesse à lait. S'adresser au bureau d'avis.

#### ON DEMANDE A LOUER.

72. Pour un mois, à commencer au milieu d'Avril, un appartement garni, composé de 3 chambres et un cabinet, avec les moyens de faire sa cuisine, ou la pension, ce qui conviendrait encore mieux. S'adr. à M<sup>lle</sup> de Boyve.

73. De préférence au faubourg, un appartement composé de 4 à 5 chambres, cuisine bien éclairée, chambre à resserrer, galetas et caveau. S'adr. au bureau de cette feuille.

74. Pour la St. Jean prochaine, un local convenable et propre pour y exercer l'état d'ébéniste, soit un rez-de-chaussée ou un premier étage. S'adr. au Sieur Steinhäuslin, ébéniste, maison Kratzer, rue des Moulins.

#### DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

75. François Bruand, fondeur en cuivre en gros et en petit volume, et successeur de défunte veuve LeRoux dit Picard, hors la porte du Château, informe le public et généralement tout entrepreneur, que sous tous les rapports on sera satisfait de ses ouvrages, tels que: pompes à incendie (à construire à neuf ou à réparer), pompes à puits, boîtes de voitures, tournage des essieux, en un mot de tout ce qui est relatif à l'art du fondeur. Conservant l'ancien ouvrier de l'établissement, Pierre Lourric, l'expérience de l'un et de l'autre coopérera à la bonne confection de l'ouvrage. Il entreprend en outre la partie de plombier, poser des tuyaux de lavoirs, de latrines et d'autres constructions, surtout de latrines à l'anglaise, qu'il garantit exemptes de toute odeur. Il achète le vieux plomb et d'autres métaux à leur juste valeur. La bienfaisance et l'accélération de ses ouvrages, jointes à ses prix accommodans, lui assureront d'avance la confiance qu'il saura constamment mériter. Le même sera toujours pourvu d'objets relatifs à son état, tels que robinets et autres articles de ce genre.

76. Un jeune homme d'environ 18 ans, de bonne maison et qui a reçu une bonne éducation, désirerait se placer, au 1<sup>er</sup> Mai, dans un café, ou comme sommelier dans une auberge. On donnera de lui les meilleurs renseignements. S'adr. dans la quinzaine au bureau de cette feuille.

77. Une très-bonne cuisinière, âgée de 39 à 40 ans, munie des meilleurs certificats et parlant l'allemand et le français, désire trouver une place, de suite ou pour la St. Jean. S'adr. au bureau d'avis.

78. On voudrait placer en qualité de femme de chambre, dans une maison respectable, une jeune fille de Genève, qui a fait un apprentissage de lingère et pour laquelle on n'exigerait aucun gage, la première année. S'adresser au bureau d'avis.

79. Une personne d'âge mûr, qui mérite la confiance la plus entière, et qui presque toujours a été occupée à diriger et surveiller le train d'une maison, aimerait à remplir une place semblable dans ce pays ou au dehors. S'adr. au bureau d'avis.

80. Borel-Guyenet, maison de M. Louis Riond, au Neubourg, continue à faire des cartons de voyage pour chapeaux de tous genres, bien et solidement établis. Il s'offre de mettre en bouteilles du vin ou de la bière, dans les maisons où on lui fera l'honneur de l'appeler. Il se chargerait également de surveiller des ouvrages et de carder de la laine et du coton. Il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il s'efforcera de mériter.

81. Une jeune personne, parlant allemand et français, désirerait se placer comme bonne d'enfant ou femme de chambre. Par les renseignements qu'elle peut fournir sur ses mœurs et sa conduite, elle ose se flatter de pouvoir satisfaire les personnes chez qui elle pourrait obtenir du service. S'adr. au bureau d'avis.

82. Louise Droz, couturière, se recommande à la bienveillance des personnes qui daigneront l'occuper, pour tous les ouvrages qui concernent son état, soit pour faire du neuf, soit pour raccommoder le linge ou remettre proprement des pièces aux bas. — La même offre de vendre, à un prix raisonnable, un joli bois de lit de repos en noyer. Sa demeure est maison Wavre, vis-à-vis du Temple-neuf.

(La suite au Supplément ci-joint.)

SUITE DES OFFRES DE SERVICE.

83. Louise Brutschy, maîtresse tailleur, demande une bonne assujettie pour la fin de Mars ou le commencement d'Avril. S'adr. à elle-même, près de l'hôtel-de-ville.
84. On demande, pour la St. Jean prochaine, une fille d'un âge mûr, qui soit à même de diriger un ménage, qui sache faire plus qu'un bon ordinaire, coudre, tricoter et raccommodar les bas, et sur laquelle on puisse avoir de bons renseignements. S'adr. au bureau d'avis.
85. On demande, pour le courant d'Avril, une apprentie ou assujétie tailleur. S'adr. à Justine Veuve, tailleur, à Peseux.
86. Une bonne maîtresse tailleur, établie à la Neuveville, demande pour apprentie une jeune personne de ce pays. S'adr. à M<sup>me</sup> Jacot, à la Grand'rue, qui fera connaître les conditions.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

87. On a perdu, il y a quelque tems, un parapluie pruneau foncé, bordure lilas unie, canne en bois noir. La personne qui l'a trouvé ou chez qui on pourrait l'avoir oublié, est priée de le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.
88. On a perdu en ville, la semaine dernière, une petite bourse en peau, renfermant une petite bague et une boucle d'oreille en or. On prie la personne qui l'aura trouvée, de la remettre à Jean-Pierre Bardet, boisselier, contre récompense.
89. Perdu, Vendredi 25 Février, depuis Colombier aux Isles, un sac contenant une paire de souliers et une paire de guêtres noires, que l'on prie de rapporter au bureau de cette feuille, contre récompense.
90. Oublié ou perdu, depuis quinze jours à trois semaines, un parapluie à l'américaine, taffetas brun, sur lequel le nom du propriétaire est écrit en toute lettre. Le rapporter, contre récompense, à M<sup>me</sup> la châtelaine de Perrot, rue du Château.
91. On a perdu, il y a quelque tems, entre Vauxmarcus et St. Aubin, une épingle en or à crochet, surmontée d'une couronne et ornée de pierres vertes; on promet une honnête récom-

pense à la personne qui la rapportera au bureau d'avis.

92. Un jeune chien de boucher, manteau noir, pattes et ventre blancs, s'étant rendu chez Simon-Pierre Dubois, charpentier, au Neubourg, celui-ci invite le propriétaire de cet animal, à le réclamer de suite, en le désignant et contre les frais.
93. On a oublié, Vendredi dernier, dans la pharmacie Matthieu, un parapluie; le réclamer en le désignant.

AVIS DIVERS.

94. On informe le public que le tirage de la 3<sup>e</sup> classe 70<sup>e</sup> loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 8 Avril prochain, et que l'on devra échanger les billets p. cette classe, chez M. A.-S. Wavre, collecteur, rue St. Maurice.
95. Les Catholiques habitant le Val-de-Ruz, la partie de la Juridiction de Rochefort en deça de la Tourne et de Brot, et le Vignoble depuis St. Blaise et Marin inclusivement jusqu'à Vauxmarcus, sont prévenus qu'en vertu du règlement supplémentaire octroyé par le Gouvernement à la date du 29 Décembre 1829, pour subvenir aux frais du Culte Catholique à Neuchâtel, ils ont été imposés; que le Conseil de fabrique sera assemblé à l'hôtel-de-ville le Mercredi 30 courant à 9 heures du matin, pour écouter et faire droit à leurs réclamations s'il y a lieu, que ce jour passé, les listes seront closes et les réclamations ne seront plus admises; qu'enfin les dits Catholiques auront jusqu'au 7 Avril prochain pour acquitter leurs contributions entre les mains du Sieur Quinche, huissier de MM. les Quatre-Ministres, après quelle époque elles seront exigées à domicile et à leurs frais, si après une première sommation, ils ne les ont pas acquittées. Les listes des taxes sont déposées chez M. le Doyen.
96. Marianne Pannié, au faubourg du lac, a l'honneur d'informer le public, qu'elle continue à blanchir les chapeaux de paille. Elle vient de recevoir, en commission, un très-bel assortiment de chapeaux, qu'elle cédera à un prix modique. Elle ne négligera rien pour mériter à tous égards la confiance dont on daignera l'honorer.

97. M. Loeffler aura, dès le 1<sup>er</sup> Avril, quelques heures disponibles pour donner des leçons de langue allemande et de piano. Le même céderait l'année 1829 de la Feuille religieuse du Canton de Vaud, 1 volume proprement relié; et l'année 1830 en feuilles.
98. M<sup>me</sup> Petitpierre-Jaquet, maison Fabry, rue de Flandre, continue, comme du passé, à blanchir à neuf les chapeaux de paille et de coton. Elle s'efforcera, par la bienfaisance et les soins qu'elle mettra à son ouvrage, de mériter la confiance dont on l'a honorée jusqu'ici.
99. M. Linz, soit Wagner, ci-devant maître de piano à Neuchâtel, étant parti sans faire son règlement de compte avec le magasin de musique Hoffmann, de Lausanne, celui-ci prie les personnes chez qui il pourrait se trouver des cahiers de musique, de bien vouloir les remettre au bureau de cette feuille.
100. On demande une ou deux jeunes demoiselles disposées à partager de suite une leçon d'italien. S'adr. au bureau d'avis.
101. M. Meystre cadet, demeurant à Lausanne, se charge de la vente en commission, par dépôt, ou sur échantillons, de toute espèce de marchandises. Son zèle et ses connaissances dans le courtage lui font espérer qu'il satisfera aux désirs de MM. ses commettans.
102. La Commune de Villeret, paroisse de Saint-Imier, bailliage de Courtelary, voulant se pourvoir d'un régent pour l'école des garçons et d'une institutrice pour celle des filles de cette Commune, et cela pour entrer en fonctions le 24 Avril prochain, a fixé, pour l'examen, le Lundi 28 courant, à dix heures du matin, à la maison d'école du dit lieu. Objets d'enseignement: lecture, religion, chant sacré, écriture, orthographe, arithmétique; plus, pour les filles, couture, tricotage, raccommodage de linge et de bas, etc. Le régent lira à son tour au service divin. Bénéfices: logement, bois, 24 louis pour le régent, 18 louis pour l'institutrice, pour la tenue de l'école toute l'année; plus, les leçons du soir à leur profit. Il est inutile de se présenter sans de bons certificats. Point de journée aux aspirans.

103. Les personnes qui peuvent avoir quelques réclamations à faire aux héritiers de la succession d'André Hauk, ci-devant maréchal en cette ville, tout comme aussi celles qui doivent des comptes au défunt, sont invitées à se rendre chez le greffier de Neuchâtel, chargé du règlement de cette succession.

104. Les personnes qui auraient remis des meubles ou des objets quelconques à réparer à Auguste Aeschlimann, tourneur, lequel a quitté cette ville depuis plusieurs mois en abandonnant ses affaires, sont invitées à les faire réclamer dans la huitaine, en s'adressant au Sieur Wuilliomenet, aubergiste à Auvernier, qui avait sous-loué au dit Aeschlimann la boutique que celui-ci occupait dans la maison de M. Borel-Favarger. Passé ce terme, le Sieur Wuilliomenet s'envisagera comme déchargé de toute responsabilité.

105. M. Honoré Renaud, ci-devant cuisinier de défunt M. le Gouverneur de Zastrow, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a pris l'établissement de M<sup>mes</sup> Courvoisier, rue de la Treille, nommé Café du Mexique. Il y tient un restaurant où l'on peut se proeurer tout ce qui est relatif à son état; il y tient aussi un billard, et l'on peut y avoir des chambres pour des déjeuners, diners et soupers particuliers. Le désir de M. Renaud est de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence.

106. M<sup>me</sup> Miéville, rue St. Maurice, continue à blanchir les chapeaux de paille et à les remettre à neuf, ainsi qu'à y enlever les taches de vert et de rouille. Elle espère mériter, par ses soins et par la modicité de ses prix, la continuation de la confiance dont elle a été honorée jusqu'à présent.

#### Départ de voitures.

107. Le 20 Avril fixe, Pierre Gaschen, maître voiturier, fera partir deux bonnes berlines, la première pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin; la seconde pour Francfort, Cassel, Hanovre, Hambourg et Lubeck. S'adresser à lui-même, près la Place d'armes.

108. Dans le courant du mois de Mars, Jean Scherrer, voiturier, part pour la Hollande en passant par Francfort-sur-Mein et Mayence; les personnes qui désirent profiter de sa voiture pour faire ce voyage ou qui le chargeraient de quelques commissions, sont priées de s'adresser à M. H.

Schauenberg, à Berne, qui soignera les commissions et conclura les accords pendant l'absence de Scherrer.

## VARIÉTÉS.

### Graisse pour les voitures, les machines, serrures, etc.

Chacun sait qu'on est dans l'habitude d'entretenir le jeu des différens corps qui ont un frottement habituel par l'emploi de la graisse ou de l'huile, ainsi pour les montres, horloges, etc., on emploie de l'huile fine; pour des machines plus volumineuses, des graisses animales ou des huiles communes: cependant la nature de ces corps est bientôt altérée, ce qui nécessite de grands soins et un fréquent renouvellement. Pour répondre à une demande qui nous a été faite, nous offrons la recette suivante que nous tenons de M. d'Arcet, qui la met en usage avec le plus grand succès à l'Hôtel-des-Monnaies.

On a conseillé la plombagine pour faciliter ou aider les frottemens des machines, et il est de fait que cette substance favorise beaucoup la rapidité des mouvemens. Ce célèbre chimiste a dans cette intention mêlé:

20 parties de plombagine en poudre fine.  
80 parties de graisse.

On fait un mélange bien exact de ces substances; cette pommade, ainsi préparée, offre toutes les conditions désirables à ce genre de préparation. M. d'Arcet l'emploie pour les machines de la Monnaie, pour ses serrures et son fusil avec un égal succès; les clefs légèrement graissées jouent avec extrême facilité. Dans un long voyage que ce savant eut à faire, il a fait graisser sa voiture à son départ de Paris, puis à son départ de Marseille pour revenir à Paris; la voiture qui paraissait lourde et massive roula toujours avec la plus grande facilité, ce qui étonnait les postillons. Il en fut de même pour une personne qui partait de Paris pour aller à Rome; la quantité de cette pommade à employer est si minime qu'une boîte de fer-blanc très-petite fut rapportée à moitié pleine à M. d'Arcet, par celui auquel elle avait été remise à son départ pour Rome.

On emploie depuis quelque tems à l'hôpital St. Louis, avec beaucoup de succès, pour graisser les voitures, le goudron que l'on obtient par la distillation de la houille.

## INDUSTRIE

### Mécanique appliquée.

Il existe en Amérique un passage de rivière par lequel la fatigue du passeur se réduit à peu de chose et qui pourrait être mise en usage dans tous les lieux où le passage est fréquent; un enfant seul pourrait être chargé de surveiller la manœuvre.

A l'un des côtés de la rivière se trouve une roue que l'eau fait mouvoir. L'axe de la roue est en communication au moyen de roues d'engrenage avec une deuxième roue, sur laquelle se trouvent montés deux tambours, où s'enroule alternativement une corde double qui passe dans une poulie fixée sur l'autre bord de la rivière.

Au moyen d'un mécanisme, qu'on appelle un embrayage, on peut, à volonté, établir la communication entre la roue hydraulique et les tambours ou la faire cesser, et même faire tourner ces derniers dans tous les sens.

Le bac ou le bateau est attaché à la corde, et lorsque les passagers y sont entrés, un enfant, placé à la manœuvre, n'a plus qu'à appuyer un levier à droite ou à gauche pour embrayer et donner le mouvement aux tambours. Un mouvement contraire fait rétrograder le bateau.

### TAXE DU PAIN, dès le 22 Novembre 1830.

Le pain mi-blanc . . . . . à 5 1/2 cr. la livre.  
Le pain blanc . . . . . à 6 1/2 cr. „  
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/4 onces.  
Celui d'un batz. . . . . 8 1/2 „  
Celui de six creutzers . . . . 14 5/8 „

### TAXE DES VIANDES, dès le 31 Janvier 1831. (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 9 1/2 cr. | Le veau à 7 cr.  
La vache à 8 1/2 cr. | Le mouton à 9 1/2 cr.

## PRIX DES GRAINS.

### NEUCHÂTEL. Au marché du 10 Mars.

Froment . . . . . l'émine bz. 28 1/4  
Moitié-blé . . . . . — „ — —  
Mêcle . . . . . — „ 19 à 21.  
Avoine . . . . . — „ 8 1/2 à 9.  
Orge . . . . . — „ 15 1/2 à 16.  
Epeautre . . le quintal L. 13 : 2 : 6.  
Seigle . . . . . id. „ — —  
Farine ord<sup>re</sup>, le sac de 160 lb. L. — —  
dite noire . . . . . „ — —